

Agent ou Agente de police municipale (4.04, Agent-e de police municipale)

<u>Service</u> :	Service communal de la sécurité	<u>Statut hiérarchique</u> :	Employé-e
<u>Classification</u> :	10 - 12	<u>Taux d'activité</u> :	80 - 100 %

Mise à jour : avril 2022

1. POSITION STRUCTURELLE (hiérarchie)

1.1 Fonction du/de la responsable de service et fonction du/de la supérieur-e direct-e

Responsable du service de la sécurité.
Sergent-e-major, chef-fe de poste.
Sergent-e, remplaçant-e chef-fe de poste / chef-fe de groupe

1.2 Nombre et fonction(s) de(s) subordonné-e(s) direct-e(s)

-

1.3 Suppléances

Remplace : les autres agent-es de la police municipale.
les patrouilleuses scolaires.

Est remplacé par : les autres agent-es de la police municipale, les sous-officier-ère-s et officier-ère-s.

2. RELATIONS FONCTIONNELLES

Les collègues du service.
Les collègues des autres services, selon les événements ou manifestations.
La population résidente ou de passage sur le territoire sur lequel il exerce ses compétences.
Les patrouilleuses scolaires.
Coopération avec la police cantonale ainsi qu'avec les autorités compétentes dans les domaines d'activité et échange avec elles les informations utiles à l'accomplissement des missions.

3. MISSIONS

- 3.1 Veiller à faire respecter, dans le cadre de ses compétences territoriales, de jour comme de nuit, les lois et règlements fédéraux, cantonaux et communaux; ceci dans les limites données par la Loi sur les agent-es de la police municipale, les contrôleurs municipaux et contrôleuses municipales du stationnement et les gardes auxiliaires des communes et son règlement d'application.
- 3.2 Assurer une présence visible et préventive en uniforme sur le territoire communal, exercer des activités de surveillance et de service à la population.

4. ACTIVITES

4.1 Lois et règlements

- Gérer le stationnement sur le domaine public.
- Effectuer des contrôles de circulation.
- Régler la circulation lors de manifestations publiques ou lors de la réalisation de travaux particuliers sur la chaussée.
- Assurer la fluidité du trafic et la sécurité routière.
- Effectuer des analyses de trafic routier, comptages et mesure de la vitesse des véhicules.
- Gérer l'usage accru du domaine public et délivrer les autorisations s'y rapportant.
- Lutter contre le bruit.
- Prévenir et réprimer les infractions en matière de propreté, notamment en ce qui concerne les détrituts, les déjections canines, les tags et l'affichage sauvage.

4.2 Surveillance et services à la population

- Effectuer des rondes préventives dites de Police de proximité sur le territoire de la commune et dans le cadre des patrouilles intercommunales.
- Signaler le danger, alerter les postes de secours, régler la circulation en cas d'accident, assurer les premiers secours.
- Accueillir le public et fournir des informations.
- Délivrer des documents officiels.
- Superviser l'activité des patrouilleuses scolaires.

4.3 Divers

- Assurer un service de piquet par tournus.
- Accomplir toutes tâches nécessitées par les besoins du service.

5. COMPETENCES (décisions)

5.1 Financières

-

6. VALEURS-CLE

Surface commune :

Sixième commune du canton de Genève en termes de population.

Territoire de 281 hectares (dont 220 d'habitat et d'infrastructures, 37 de surfaces boisées).

Population commune :

Approximativement 19'000 résident-es à fin 2020.

600 entreprises et 2'500 emplois privés et 950 emplois publics.

7. PROFIL

7.1 Formation

- Certificat fédéral de capacité ou diplôme du post-obligatoire reconnu sur le plan fédéral.
- Formation d'agent-e de police municipale ou formation équivalente.

7.2 Expérience professionnelle

- 2 années d'expérience professionnelle dans un domaine d'activité utile à la profession.

7.3 Spécificités

- être de nationalité suisse ou titulaire d'un permis "C";
- avoir une bonne culture générale;
- posséder une bonne condition physique;
- avoir une bonne maîtrise de soi;
- être âgé de 18 ans au minimum au début de la formation;
- être à même de travailler de façon autonome et en équipe;
- être capable d'entrer en relation avec tous types de public;
- posséder de l'aisance dans la gestion de conflits;
- être domicilié ou élire domicile dans le Canton de Genève ou être à même d'entrer en service dans l'heure.
- pouvoir travailler selon un horaire irrégulier, de jour comme de nuit, les jours fériés et week-end y compris.
- être titulaire du permis de conduire catégorie B;
- maîtriser la langue française et les outils bureautiques standards.

8. SIGNATURES

Responsable de service :	Signature :
	Date :
Titulaire :	Signature :
	Date :
Pour le secteur RH : Gérald Rügsegger	Signature :
	Date :